



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9537^e séance

Jeudi 25 janvier 2024, à 16 h 35

New York

Provisoire

Président : M. de Rivière (France)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais que les membres de la délégation française comprennent clairement ce que je dis pour qu'ils ne se fassent aucune illusion, je vais donc essayer de prononcer ma déclaration en français, leur langue maternelle.

(l'orateur poursuit en français)

Nous souhaitons exprimer notre indignation face à la ligne partielle adoptée par la présidence française concernant l'organisation des séances tenues en urgence par le Conseil de sécurité que nous avons demandées.

Le 24 janvier, une terrible tragédie a eu lieu : un avion russe a été abattu dans un acte terroriste commis par Kiev, entraînant la mort de tous les 74 passagers. La plupart d'entre eux étaient des prisonniers de guerre ukrainiens qui devaient être échangés. L'état-major ukrainien a tout de suite reconnu son implication dans l'organisation de cet acte terroriste, bien qu'il se soit rapidement rétracté par la suite et qu'il essaie maintenant de faire semblant que cela n'a jamais eu lieu.

Nous avons immédiatement demandé la convocation d'urgence d'une séance du Conseil de sécurité le jour même, le 24 janvier. Comme en témoigne la pratique des séances du Conseil, les présidences consciencieuses satisfont ces demandes et convoquent des séances dans les trois heures qui suivent ou un peu plus tard. Le calendrier du Conseil permettait la tenue de cette séance. La reprise du débat public sur la situation au Moyen-Orient était programmée pour 15 heures, et nous ne la contestons évidemment pas, car la situation terrible à Gaza est un sujet de la plus haute importance. Contrairement à nos collègues occidentaux, nous demandons régulièrement des séances sur ce sujet.

Cependant, le nombre restant de délégations sur la liste des intervenants pour le débat sur la situation au Moyen-Orient laissait le temps de tenir une séance d'information sur l'incident concernant notre avion immédiatement après. Mais la présidence française a catégoriquement refusé de le faire, fixant la séance que nous avions demandée au dernier moment possible, le soir du lendemain, le 25 janvier.

Nous voyons dans vos actions, Monsieur le Président, le même algorithme vicieux. Au début du mois, vous avez également retardé autant que possible la tenue de la séance du Conseil de sécurité que nous avions demandée concernant l'agression des États-Unis et de leurs alliés contre le Yémen souverain. Malgré la présence de fenêtres dans le programme de travail du Conseil, cette séance a également été programmée avec beaucoup de retard, tard dans la soirée, afin d'étouffer autant que possible ce sujet gênant pour vos alliés euro-atlantiques.

Je dirais franchement que nous sommes profondément déçus que la France, qui a toujours été fière de sa connaissance impeccable de la pratique du travail du Conseil de sécurité et qui s'est généralement montrée très digne à cet égard, ait sombré dans une telle grossière complaisance envers ses camarades aînés de l'OTAN. Vous, Monsieur le Président, avez même abandonné toute apparence d'approche impartiale dans l'exercice de vos fonctions, ce qui vous a même valu les éloges de la part du représentant du régime de Kiev. Mais avez-vous besoin, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et en tant qu'État avec une école diplomatique historiquement glorieuse, de tels compliments douteux ?

Nous regrettons que la diplomatie française, qui a auparavant démontré une approche souveraine, n'ait pas résisté au rouleau compresseur de la solidarité de l'OTAN, plaçant les intérêts de l'OTAN et de ses marionnettes, comme Kiev, au-dessus des obligations du Président du Conseil de sécurité, causant ainsi un sérieux préjudice à sa propre réputation internationale.

Nous vous exhortons, Monsieur le Président, à réfléchir si un tel jeu en vaut la chandelle.

Le Président : Je ne voudrais pas prolonger cet échange trop longtemps puisque nous sommes réunis pour traiter d'une affaire de substance importante. J'aurais souhaité pouvoir m'expliquer dans la langue de Tolstoï, mais je ne la maîtrise pas malheureusement.

Je voudrais faire juste deux commentaires.

J'ai reçu hier, en tant que Président du Conseil de sécurité, dans la deuxième partie de la matinée, une demande de tenir une séance urgente. La demande était formulée pour que la séance se tienne à 15 heures. C'est ainsi qu'elle a été formulée par la Mission de la Fédération de Russie. À ce moment-là, la présidence a considéré que le débat sur la situation à Gaza, comme le représentant de la Russie l'a lui-même souligné, devait continuer. De mémoire, il restait environ 25 orateurs, et il me semblait nécessaire que, vu la

gravité de la situation à Gaza, ces États Membres puissent s'exprimer d'urgence, puisque le caractère d'urgence s'attache aussi à la situation de crise à Gaza.

C'est pourquoi nous avons programmé la séance que le représentant de la Russie demandait d'urgence de manière urgente, ayant vérifié attentivement avec la Division des affaires du Conseil de sécurité. M'étant reporté moi-même aux ouvrages de référence de Lorraine Sievers et Sam Daws sur le sujet, il y a plusieurs interprétations possibles. Effectivement, on peut organiser des séances en l'espace de trois heures. Je n'étais malheureusement pas en mesure de le faire hier. J'aurais pu également l'organiser sous 48 heures puisque, M^{me} Sievers et M. Daws expliquent, lorsqu'il s'agit d'une réunion considérée comme « urgent meeting », c'est dans les 48 heures. Si l'on veut que ce soit dans les 24 heures, il faut que ce soit « emergency meeting », et pas « urgent meeting ». La Division des affaires du Conseil de sécurité est plus générale et dit « dès que possible ». J'ai donc organisé cette séance dès que possible.

J'ai tenu compte aussi, et je tiens à le dire au représentant russe, non pas d'un souci de politiser ce sujet, mais du besoin pour les États membres du Conseil, en particulier les membres élus qui ne disposent pas forcément de toute l'information à l'instant voulu, de quelques instants supplémentaires pour pouvoir s'informer par eux-mêmes de la situation et tenir aujourd'hui une séance plus informée et plus productive.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Il a été signalé hier qu'un avion de transport militaire russe Il-76 s'était écrasé dans la région de Belgorod, en Fédération de Russie, près de la frontière ukrainienne, tuant toutes les personnes à bord. Selon les autorités russes, l'avion transportait 65 prisonniers de guerre ukrainiens, six membres d'équipage russes et trois militaires russes. Selon les autorités ukrainiennes, l'avion pourrait avoir transporté des missiles destinés au système militaire russe. Nous croyons comprendre que la Russie et l'Ukraine mènent des enquêtes distinctes sur cet incident et que l'Ukraine a demandé une enquête internationale. L'ONU n'est pas en

mesure de vérifier ces informations ni les circonstances de l'accident. Ce qui est clair, c'est que cet incident s'est produit dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de la guerre en cours. Afin d'éviter une nouvelle escalade, nous demandons instamment à toutes les parties concernées de s'abstenir de tout acte ou propos et de toute allégation susceptible d'attiser ce conflit déjà dangereux.

Dans un mois, nous marquerons le deuxième anniversaire tragique de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, entreprise en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Et aujourd'hui, le Conseil de sécurité tient ce qui est déjà sa quatrième séance sur l'Ukraine depuis le début de l'année. Ces dernières semaines, l'ampleur et l'intensité des attaques contre l'Ukraine n'ont fait que croître, mettant en évidence la trajectoire dangereuse suivie par la guerre. Les bombardements et les frappes balistiques sur les zones civiles continuent de tuer et de mutiler des civils et d'endommager massivement les infrastructures essentielles.

Au total, depuis février 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 10 312 civils tués, dont 576 enfants, et 19 530 blessés, dont 1 277 enfants. Ces chiffres continuent d'augmenter rapidement. Le 23 janvier, au moins 18 civils auraient été tués et plus de 130 autres blessés par des frappes de missiles russes en Ukraine. À Kyïv, les dernières attaques ont blessé des civils et endommagé des bâtiments civils, notamment ceux situés à proximité du bureau des Nations Unies. À Kharkiv, 10 civils auraient été tués et 66 autres blessés. La ville continue de subir des frappes aériennes répétées, dont les conséquences sont dévastatrices. Le mois écoulé a été le plus intense, en termes d'attaques et de victimes civiles, que la ville ait connu depuis septembre 2022. Les attaques aériennes ont également causé des pertes et des destructions à Dnipro et Odesa. En outre, le dimanche 21 janvier, 28 civils auraient été tués et 30 autres blessés dans des bombardements sur la ville ukrainienne de Donetsk, contrôlée par la Russie. Le rayon des frappes transfrontalières s'étendrait par ailleurs à l'intérieur de la Fédération de Russie, dépassant les régions frontalières immédiates. Le Secrétaire général a condamné sans ambiguïté toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, où qu'elles se produisent. Elles sont proscrites par le droit international et doivent cesser immédiatement.

Le récent incident survenu dans la région de Belgorod, en lien, semble-t-il avec un projet d'échange de prisonniers, nous rappelle le sort des prisonniers de guerre. Nous demeurons profondément préoccupés par le traitement qui leur est réservé. Depuis février 2022, l'ONU a interrogé plus

de 280 prisonniers de guerre ukrainiens revenus de captivité en Russie. Rien que la semaine dernière, nos collègues de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine ont interrogé 31 prisonniers de guerre qui étaient rentrés début janvier. Ce que nous entendons lors de ces entretiens est bouleversant. Très peu d'entre eux ont pu communiquer avec leurs familles pendant leur captivité. Plus de 90 % d'entre eux affirment avoir été torturés. Beaucoup ont déclaré qu'ils n'avaient pas reçu suffisamment de nourriture ni les soins médicaux dont ils avaient un besoin urgent. Nous demandons une fois de plus instamment à la Fédération de Russie d'accorder aux observateurs internationaux indépendants un accès sans entrave aux prisonniers de guerre. Les parties doivent honorer leurs obligations en vertu des Conventions de Genève, et nous félicitons l'Ukraine des progrès accomplis à cet égard. Au début du mois, nous avons salué le dernier échange de prisonniers de guerre entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Malgré les circonstances de l'incident d'hier, le sort des prisonniers de guerre ne doit pas être instrumentalisé. Nous exhortons les parties à poursuivre les échanges de prisonniers de guerre. Les familles des deux côtés attendent de retrouver leurs proches.

La guerre en Ukraine est une guerre choisie. Ses conséquences tragiques sont évidentes pour nous tous. Plus elle durera, plus elle sèmera la mort et la destruction, et plus elle effratera les normes convenues pour garantir et maintenir la paix et la sécurité mondiales. L'ONU reste prête à soutenir tout effort sérieux visant à poser les bases d'une paix juste, durable et globale, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale.

Le Président : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour conclure notre échange sur les questions de procédure, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de souligner brièvement que le « travail » que vous avez cité, malgré son importance, ne joue aucun rôle au Conseil de sécurité. Il ne relève pas de la Charte des Nations Unies ni du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Il s'agit simplement d'un point de référence. Nous regrettons que vous ayez décidé de déterminer, à notre place, le degré d'urgence de cette séance. Nous suivons la pratique établie, et d'après celle-ci, le 30 décembre, après la demande faite suite à l'acte terroriste du régime de Kiev, l'attaque sur Belgorod, la présidence équatorienne a organisé une séance le jour même. Tel est le comportement d'une présidence

responsable. Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président, vos actions sont extrêmement fourbes.

C'est dès hier que nous avons demandé la convocation d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité en raison d'un nouvel acte terroriste odieux commis par le régime de Zelenskyy. L'armée ukrainienne a abattu un avion de transport militaire russe Il-76 dans la région de Belgorod. À son bord se trouvaient six membres d'équipage, 65 prisonniers de guerre ukrainiens qui étaient transportés pour être échangés et trois accompagnateurs. C'est uniquement grâce à la bravoure des pilotes, qui ont tenté jusqu'au dernier moment d'éloigner l'avion des habitations, que personne au sol n'a été blessé.

Toutes les informations dont nous disposons aujourd'hui indiquent que ce crime était délibéré et soigneusement prémédité. Les dirigeants ukrainiens étaient parfaitement informés de l'itinéraire et du moyen par lequel les prisonniers de guerre seraient transportés jusqu'au lieu convenu pour l'échange. L'échange aurait dû avoir lieu hier, 24 janvier, dans l'après-midi. Ce n'était pas la première opération de ce type, mais cette fois-ci, le régime de Kiev, pour une raison inexplicable, a décidé de la saboter de la manière la plus sauvage qui soit.

Selon une enquête préliminaire, l'armée ukrainienne a perpétré cet acte terroriste en utilisant un système de missiles antiaériens. Ces missiles ont été tirés depuis le village de Lyptsi, dans la région de Kharkov. Selon de nombreux indices, il pourrait s'agir de missiles Patriot, de fabrication américaine, ou de missiles IRIS-T, de fabrication allemande. Si c'est confirmé, les fournisseurs occidentaux de ces armes deviendront des complices de ce crime, tout comme ils le sont lorsque l'armée ukrainienne utilise des armes occidentales pour bombarder les quartiers résidentiels de villes russes.

Ces actes monstrueux du régime Zelenskyy, à supposer qu'il exerce un quelconque contrôle sur ses combattants, traduisent une fois de plus son intransigence la plus totale et sa nature inhumaine. En Ukraine, tout le monde sait que Kiev est prêt à sacrifier ses propres citoyens, peu importe le nombre, aux intérêts géopolitiques occidentaux. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui, lorsque des Ukrainiens sont capturés dans la rue et envoyés au front comme chair à canon, en violation de la législation ukrainienne. Pour Zelenskyy et sa clique, cet état de non-droit vaut mobilisation. Cependant, l'acte terroriste d'hier est allé encore plus loin. Les soldats qui devaient être échangés hier avaient des mères, des épouses et des enfants qui les attendaient. Comme cela s'était déjà produit à maintes reprises, leur échange avait été

convenu avec la partie ukrainienne. Cependant, pour une raison inexplicable, Kiev a décidé d'anéantir ses citoyens, ainsi que les Russes qui les accompagnaient. C'est déjà ce qu'avait fait la junte ukrainienne en juillet 2022, lorsqu'elle a frappé le centre de détention d'Ielenovka, où se trouvaient également des prisonniers de guerre ukrainiens. Plus de 50 personnes avaient alors été tuées.

Peut-être qu'un représentant du régime de Kiev fournira une explication aujourd'hui. Il est important de comprendre s'il s'agit d'un manque de coordination au sein de l'armée ukrainienne et d'une initiative indépendante, ou bien d'un crime délibéré et bien planifié qui échappe à toute forme de morale.

Cependant, jusqu'ici, tout ce que les représentants des autorités de Kiev nous donnent à voir sont des tentatives primitives et lâches de rejeter toute responsabilité pour ce crime, au mépris des réalités évidentes. Ce faisant, ils se sont empêtrés eux-mêmes dans un mensonge flagrant où ils s'embourbent toujours davantage.

En effet, immédiatement après cet acte terroriste, l'état-major général de l'armée ukrainienne a publié une déclaration triomphaliste, ce qui porte à conclure que l'avion a été délibérément abattu par de valeureux soldats ukrainiens. Cette nouvelle s'est répandue dans les médias ukrainiens, tels que RBC-Ukraine, UNIAN et Ukrainska Pravda. Toutefois, dès qu'il est apparu clairement qu'il y avait des prisonniers de guerre ukrainiens à bord de l'avion, le régime de Kiev a paniqué et commencé fébrilement à brouiller les pistes. Les aveux initiaux concernant l'implication de l'armée ukrainienne ont été habilement supprimés d'Internet. Dans le même temps, de nouvelles versions ont commencé à apparaître, toutes plus absurdes les unes que les autres. La désinformation foisonne : l'avion Il-76 aurait transporté des missiles, il aurait été en route depuis l'Égypte ou Belgorod, et il n'y aurait eu aucun prisonnier de guerre ukrainien à bord. L'autre école de pensée de la propagande ukrainienne reste fidèle à elle-même et tente, comme d'habitude, de tout mettre sur le dos de la Russie. Je suis certain que mes collègues occidentaux feront le même numéro d'équilibriste verbal aujourd'hui dans le seul but de protéger le régime fantoche de Kiev. Ils n'accordent pas plus d'importance que les dirigeants de Kiev aux morts russes et ukrainiens, qu'ils considèrent comme des personnes de seconde zone, des « consommables » dans leur croisade géopolitique contre la Russie. Aujourd'hui, les dirigeants occidentaux tentent de convaincre leur opinion publique que cette situation est un bon investissement et un projet commercial attrayant. Le cynisme de ces déclarations est tout simplement effarant.

Les sponsors occidentaux du régime criminel de Kiev sont pleinement responsables de ses crimes. Lundi, dans cette salle, nous avons discuté des livraisons d'armes à l'Ukraine (voir S/PV.9533). Dans ce cadre, Monsieur le Président, vous avez insisté sur le fait que l'Ukraine n'utilisait cet armement qu'à des fins de légitime défense. Aujourd'hui, pouvez-vous préciser en quoi la destruction d'un avion transportant leurs propres prisonniers de guerre pour être échangés dans le cadre d'une procédure organisée à l'avance conformément au droit international humanitaire relève-t-elle de la légitime défense ?

Par ailleurs, nous regrettons vivement que les représentantes et représentants d'organisations internationales se livrent à un double jeu, deux mesures des plus manifestes et refusent scandaleusement de s'exprimer sur cet événement. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité et les responsables de l'ONU à condamner fermement cet acte et tous les autres actes terroristes commis par la junte de Kiev. Sinon, le silence ne fera que renforcer le sentiment d'impunité du régime corrompu et dictatorial de Zelenskyy. Pour notre part, nous ne ménagerons aucun effort pour que tous les responsables de cet acte et des autres crimes de la clique néonazie de Kiev soient punis comme ils le méritent.

En 2014, la junte adepte de Bandera a abattu le vol MH17 de la Malaysia Airlines au-dessus de Donetsk, faisant près de 300 victimes innocentes. Malgré les preuves évidentes de l'implication de l'Ukraine dans ce crime, de nombreux Occidentaux ont exprimé et continuent d'exprimer des doutes sur le fait que Kiev ait pu concevoir et commettre une provocation aussi ignoble. Je me demande comment l'opinion publique occidentale réagira lorsqu'elle apprendra que l'armée ukrainienne a abattu un nouvel avion. Il sera beaucoup plus difficile pour Kiev de taire et de couvrir le crime cette fois-ci, car tous les prisonniers ukrainiens morts avaient des familles qui attendaient avec impatience leur retour et étaient convaincues que les autorités respecteraient leur part du marché. En fin de compte, le régime de Kiev a sacrifié ces personnes deux fois : tout d'abord, en les envoyant au front comme chair à canon, puis, après que les soldats russes eurent épargné leurs vies, en abattant perfidement leur avion d'un tir de missile antiaérien.

Je souhaite terminer en faisant une observation destinée à celles et ceux qui nous demandent d'engager des pourparlers de paix avec le régime de Kiev. Nonobstant le fait que le dirigeant de Kiev s'est interdit à lui-même et à ses subordonnés de négocier avec nous et que le décret correspondant est toujours en vigueur, je voudrais poser la question suivante : comment sommes-nous censés

prendre les déclarations et les garanties du régime de Kiev et de ses sponsors occidentaux, alors que le dictateur de Kiev a montré une fois de plus qu'il n'était même pas capable de respecter un accord technique sur un échange de prisonniers ? Ajoutons à cela les Accords de Minsk, qui ont été utilisés comme prétexte pour armer l'Ukraine, et le rejet par Kiev d'un projet de traité de paix déjà paraphé à Istanbul en avril 2022, sous la pression de l'Occident. On comprend alors pourquoi nous poursuivons notre opération militaire spéciale en Ukraine, qui a été lancée pour sauver la vie de la population du Donbass, sans pour autant rejeter le principe des négociations.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, de sa disponibilité pour présenter un exposé au Conseil de sécurité.

La destruction de l'avion de transport militaire, qui aurait fait 74 morts, dont des prisonniers de guerre, est tragique. La perte dramatique de prisonniers de guerre est triste et déplorable. Au lieu de retrouver leurs familles respectives, ils sont morts loin du champ de bataille.

Nous exhortons les deux camps à tirer les enseignements de cet incident tragique et à faire en sorte qu'il n'entrave pas les progrès qui les ont vus ces derniers temps procéder à des échanges de prisonniers. Ce drame doit au contraire servir de catalyseur à la désescalade et au dialogue pour un règlement en vue d'une paix durable. Le Mozambique appelle les deux parties à entamer immédiatement et sans condition des négociations de paix diligentes. Nous les exhortons à maintenir l'élan imprimé par les récents échanges de prisonniers, à avancer sur la voie d'un cessez-le-feu et à renforcer la confiance mutuelle.

À la lumière de cette tragédie, nous exhortons en outre les parties à respecter scrupuleusement les normes humanitaires internationales dans les transferts de prisonniers de guerre prévus et à venir. Pour les futurs échanges, il est crucial que les choses se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité, que les prisonniers soient traités avec humanité et que les parties puissent communiquer à tout moment l'une avec l'autre, en stricte conformité avec les Conventions de Genève. Les morts tragiques d'hier doivent être pour tous un rappel sans équivoque de la nécessité urgente de parvenir à la paix et à l'entente entre les parties et dans la région.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif.

Tout d'abord, j'adresse mes condoléances à toutes les personnes touchées par la décision d'un seul homme de lancer une guerre d'agression en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous sommes ici aujourd'hui parce que le Président Poutine a décidé d'envahir un autre État Membre de l'ONU et d'attenter ainsi à sa souveraineté. De la même façon qu'il a déclenché la guerre, il peut l'arrêter. Après bientôt deux ans d'une guerre menée sur ordre du Poutine, je le répète, la guerre pourrait prendre fin dès aujourd'hui si la Russie retirait ses troupes du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

L'empressement de la Russie à demander la tenue d'une séance du Conseil relève en tous points de la stratégie russe typique à laquelle nous sommes désormais tous habitués. La Russie tente régulièrement de se défausser des tragédies de cette guerre de choix insensée, comme si elle était la victime et non l'agresseur. Tandis que nous nous efforçons d'établir les faits et de comprendre ce qui s'est produit, il convient de rappeler que la responsabilité du déclenchement et de la poursuite de cette guerre incombe pleinement et en dernier ressort au Kremlin. De la même façon, les membres des forces armées russes sont responsables des crimes de guerre et des autres atrocités qui leur sont imputables.

Les préoccupations exprimées par le représentant russe et ses tentatives de paraître se soucier du mandat dont le Conseil est investi pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout cela sonne creux alors que la Russie continue son agression et ses atrocités innombrables contre les civils ukrainiens. Près de deux ans après le début de l'invasion russe, nous appelons la communauté internationale à persister dans son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne pouvons pas laisser le Kremlin rayer de la carte l'Ukraine, pays indépendant, et assujettir son peuple.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif.

Le crash de l'avion de transport militaire illustre une fois de plus les conséquences désastreuses de l'agression russe. De fait, si les troupes russes n'avaient pas envahi l'Ukraine et si la Russie avait respecté la Charte des Nations Unies, rien de tout cela ne se serait produit. Nous réitérons notre condamnation de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste du droit international.

En poursuivant sa campagne de frappes aériennes systématiques contre les civils et les infrastructures civiles, la Russie continue d'infliger des souffrances aux Ukrainiens. Mardi, les forces armées russes ont

tiré 44 missiles contre des villes et des villages de toute l'Ukraine, faisant de nouvelles victimes parmi la population civile et détruisant des installations essentielles, notamment des établissements de santé et d'enseignement. Plus de 200 biens différents ont été endommagés, tandis que 18 personnes ont été tuées, et plus de 130, blessées.

Toutes les attaques doivent cesser. Toutes les attaques sont interdites en vertu du droit international. Cela rappelle encore une fois les conséquences désastreuses de l'agression perpétrée par la Russie contre l'Ukraine. La protection des civils dans les conflits armés doit s'appliquer, tout comme la protection des prisonniers de guerre, conformément au droit international. Les obligations internationales doivent être respectées. Les pertes civiles doivent être évitées, et les civils doivent être protégés en tout temps.

Pour terminer, Malte appelle une fois de plus la Russie à renoncer aux hostilités et à retirer ses soldats, son matériel militaire et ses supplétifs armés. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut être assuré que par l'instauration d'une paix globale, juste et durable en Ukraine. Nous continuerons de nous tenir aux côtés de l'Ukraine et de sa population dans le combat qu'elles mènent depuis près de deux ans pour l'exercice de leur droit de légitime défense et la préservation de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Nous sommes attristés d'apprendre que 74 personnes ont péri dans l'accident d'avion survenu hier dans la région de Belgorod. Nous notons que toute la lumière doit encore être faite sur les circonstances du crash et espérons que les résultats d'enquête seront bientôt rendus publics.

Nous déplorons vivement que cette guerre qui n'aurait jamais dû avoir lieu continue chaque jour de faire des morts. Nous sommes particulièrement affligés à l'idée que tant qu'elle durera, nombreux seront ceux qui souffriront encore jour après jour, la peur au ventre, constamment, les rêves brisés et la vie en miettes. De part et d'autre des lignes de front, des vies précieuses n'en finissent pas d'être fauchées.

Ma délégation appelle une nouvelle fois à la fin immédiate de cette guerre et au retrait des forces militaires russes du territoire ukrainien. La mort et la destruction semées parmi les civils depuis deux ans doivent cesser. Des villes dévastées aux répercussions économiques, sociales et psychologiques durables, le traumatisme et les effets résiduels de cette guerre se feront douloureusement sentir pendant des années.

Par conséquent, nous appelons également une nouvelle fois les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire et à veiller à la protection des plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Enfin, nous exhortons de nouveau les parties à s'engager dans un processus politique et diplomatique sincère en vue de mettre un terme à ce conflit, et nous exhortons aussi la communauté internationale à rester mobilisée en ce sens.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Depuis que la Fédération de Russie a lancé son invasion illégale de l'Ukraine, il y a bientôt deux ans, nous sommes témoins tous les jours de souffrances humaines de toutes sortes. Hier, nous avons été témoins d'une tragédie de plus causée par la guerre. Du point de vue humanitaire, la République de Corée insiste sur la nécessité de respecter les normes internationales relatives à la protection des prisonniers de guerre et des civils en toutes circonstances.

En ce qui concerne l'avion militaire russe Il-76 qui s'est écrasé le 24 janvier dans la région de Belgorod, près de la frontière ukrainienne, ma délégation déplore la perte de toutes les personnes qui se trouvaient à bord. Dans le même temps, nous notons également qu'il existe des divergences entre les positions de la Russie et de l'Ukraine, et que les faits ne sont pas clairs à ce stade. Dans les circonstances actuelles, de plus amples informations sont nécessaires pour déterminer véritablement la cause et la conséquence de cette tragédie. Ma délégation espère qu'une enquête équitable et fondée sur les faits permettra de faire toute la lumière sur cet incident. Selon certaines informations, ce même jour, l'Ukraine et la Russie voulaient procéder à un échange de prisonniers de guerre, et cette opération n'a pas abouti. D'un point de vue humanitaire, nous espérons que cet incident n'aura pas de conséquences négatives sur d'éventuels échanges de prisonniers de guerre entre les deux parties.

Il est insoutenable d'assister à des événements tragiques à répétition à mesure que la guerre se poursuit. À cet égard, ma délégation exhorte une fois de plus la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces militaires du territoire de l'Ukraine et à mettre fin à cette guerre sanglante. La souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées.

Pour terminer, je réaffirme que la République de Corée est fermement résolue à collaborer avec la communauté internationale pour instaurer une paix durable en

Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé.

La Suisse prend note des informations concernant un avion militaire qui s'est écrasé dans la région de Belgorod, près de la frontière ukrainienne, hier. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'informations fiables sur cet incident. Il est crucial que les faits soient établis d'une manière approfondie, transparente et indépendante. Ici, nous rappelons que la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits se tient en tout temps à la disposition des parties au conflit pour clarifier les circonstances. Nous appelons chacun et chacune à éviter les spéculations, les accusations et conclusions hâtives qui ne font qu'exacerber les tensions existantes.

Sans préjuger des conclusions détaillées, je souhaite saisir l'occasion pour réitérer trois messages clefs.

Premièrement, depuis plus de 700 jours, l'agression militaire russe cause des souffrances et des destructions incommensurables. Si cette agression militaire n'avait pas eu lieu, nous ne serions pas en train de discuter d'incidents tels que celui qui nous réunit aujourd'hui. Nous déplorons les pertes de vies humaines résultant de cette guerre insensée et appelons la Russie à cesser toutes ses opérations de combat et à retirer ses troupes de l'Ukraine.

Deuxièmement, le droit international humanitaire doit être respecté inconditionnellement par toutes les parties au conflit. Il accorde une protection cruciale aux personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, telles que les civils, les combattants blessés et les prisonniers de guerre. Nous rappelons qu'en vertu des Conventions de Genève, les prisonniers de guerre doivent être protégés contre les dangers découlant des opérations militaires. La responsabilité première d'assurer leur sécurité, y compris pendant des transports, incombe à la puissance détentric. Nous soutenons les efforts d'échange de prisonniers de guerre et invitons les parties à les poursuivre.

Troisièmement, en lien avec les deux premiers points, nous exhortons la Russie à cesser les vagues d'attaques de missiles et de drones qui continuent de faire des victimes civiles et de causer des dommages importants à des infrastructures civiles, cette semaine encore dans plusieurs endroits en Ukraine, notamment à Kyïv, à Kharkiv et dans la région de Dnipropetrovsk. Il est urgent de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Ce lundi, le Conseil de sécurité a examiné la question des transferts d'armes vers l'Ukraine (voir S/PV.9533). Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui dans le cadre d'une séance d'urgence pour nous pencher sur la question de l'avion de transport militaire russe qui s'est écrasé, faisant de nombreuses victimes. Comme l'a indiqué la Secrétaire générale adjointe dans son exposé, cet avion, à bord duquel la Russie transportait des prisonniers de guerre à destination de l'Ukraine, aurait été abattu et toutes les personnes à bord ont été tuées, ce qui est une terrible tragédie. Les règles et lois de la guerre sont parfaitement claires. La Chine exprime sa profonde préoccupation face à cet événement tragique et exhorte les parties concernées à respecter strictement les lois et conventions internationales pertinentes, à protéger la vie et les droits fondamentaux des prisonniers de guerre et à empêcher que des tragédies similaires ne se reproduisent.

L'évolution de la crise ukrainienne a démontré à maintes reprises que personne ne sort gagnant d'un conflit ou d'une confrontation. Le dialogue et la négociation sont la seule issue viable à toute crise. Le fait d'envoyer des armes sur le champ de bataille ne contribue pas à l'instauration de la paix. La Chine appelle les parties concernées à renforcer les contacts directs et le dialogue, à reprendre progressivement les négociations et à s'efforcer de parvenir à un consensus, et appelle la communauté internationale à agir avec un plus grand sentiment d'urgence et à intensifier ses efforts de médiation diplomatique, dans le cadre d'une action collective en faveur de la désescalade et d'un règlement politique.

En ce qui concerne la question de l'Ukraine, la Chine a toujours été du côté de la paix et du dialogue et maintenu son engagement à promouvoir les négociations de paix et un cessez-le-feu pour mettre fin aux hostilités. Nous souhaitons maintenir la communication avec toutes les parties et nous sommes prêts à déployer des efforts inlassables en faveur d'une solution politique à la crise.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé. Je salue également la participation de la représentante de l'Ukraine à la présente séance.

Nous sommes réunis dans cette salle pour la troisième fois en 72 heures pour débattre des répercussions de l'offensive militaire russe en Ukraine, qui a débuté en février 2022. Récemment, selon certaines informations, une nouvelle tragédie se serait produite : un avion de transport militaire aurait été abattu, entraînant la perte

tragique de 74 vies, dont 65 prisonniers de guerre ukrainiens, 6 membres d'équipage et 3 militaires russes. S'il était confirmé, cet événement ne serait pas seulement une tragédie humaine, mais aussi un rappel douloureux des effets dévastateurs et profonds de la guerre. Il est indispensable de procéder à une enquête exhaustive et transparente sur cet incident afin de faire toute la lumière sur les circonstances et de veiller à ce que les responsabilités soient établies. J'insiste sur la nécessité pour les parties de respecter le droit international humanitaire et de garantir un traitement digne et humain aux prisonniers de guerre.

De même, l'Équateur déplore les récentes informations faisant état d'attaques de missiles russes contre plusieurs villes et agglomérations ukrainiennes, qui ont entraîné la perte de vies civiles, y compris d'enfants, ainsi que la destruction d'infrastructures civiles. Toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Il est impératif que les parties respectent pleinement leurs obligations découlant du droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

La guerre en Ukraine a fait des ravages et causé des souffrances, non seulement pour les personnes directement concernées, mais aussi pour le monde entier. Nous vivons une période de fortes tensions géopolitiques où les effets de ce conflit dépassent les frontières et menacent la stabilité et la sécurité internationales. Je répète ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : nous craignons que la logique militaire se perpétue et empêche le dialogue et la négociation. Nous rappelons que la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2022/3 du 6 mai 2022, dans laquelle le Conseil de sécurité a rappelé que tous les États Membres ont souscrit, en vertu de la Charte des Nations Unies, à l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, garde toute sa pertinence.

Je voudrais terminer en rappelant aux parties concernées que cette guerre doit cesser. Il est impératif qu'un cessez-le-feu réaliste soit conclu, en vue de parvenir à une paix juste et durable sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie en outre la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé.

La Sierra Leone répète son message peu réjouissant : nous nous réunissons une fois de plus pour examiner une situation triste, affligeante et regrettable causée par

le conflit qui se poursuit en Ukraine. Cet événement important et tragique, l'avion militaire russe abattu le 24 janvier, a entraîné, selon les informations disponibles, la mort de 65 prisonniers de guerre ukrainiens, de six membres d'équipage russes et de trois militaires. On ne peut qu'imaginer le sentiment d'espoir ressenti par ces prisonniers de guerre à la perspective de l'échange, même au milieu de la tragédie de la guerre. On ne peut qu'imaginer la détresse et l'état émotionnel de leurs familles en apprenant le sort tragique de toutes les personnes qui ont perdu la vie.

Nous ne siégeons cependant pas au Conseil de sécurité pour imaginer. Le Conseil est investi d'un mandat bien précis. C'est pourquoi, en tant que membres, nous devons réaffirmer les principes auxquels nous avons tous souscrit dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Sierra Leone renouvelle son appel au plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous renouvelons également notre appel à la cessation immédiate des hostilités et à des efforts diplomatiques de bonne foi pour régler le conflit. Cela signifie aussi qu'il faut prendre en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

Selon la Fédération de Russie, l'avion de transport militaire a été abattu au-dessus de la région russe de Belgorod par des missiles antiaériens ukrainiens. Il aurait eu à son bord, comme je l'ai dit, 65 prisonniers de guerre ukrainiens, six membres d'équipage russes et trois soldats. Il semblerait que l'avion était en route pour un échange programmé de prisonniers de guerre. Bien que l'Ukraine ait indiqué qu'un échange de prisonniers de guerre était prévu, elle dit ne pas disposer d'informations fiables et complètes sur l'identité des personnes qui se trouvaient à bord de l'avion abattu. L'Ukraine a également signalé que la Fédération de Russie n'avait pas communiqué d'informations ni souligné la nécessité de sécuriser l'espace aérien situé au-dessus de la région de Belgorod.

La Sierra Leone voudrait par conséquent formuler les observations critiques suivantes.

Premièrement, nous prenons acte et nous félicitons des échanges de prisonniers de guerre effectués par les parties au conflit. Nous félicitons tout particulièrement les Émirats arabes unis d'avoir facilité l'échange réalisé ce mois-ci, qui a conduit à la libération de 478 prisonniers. Malgré ce triste épisode, nous exhortons les parties à poursuivre ces mesures significatives et à procéder à des échanges de prisonniers de guerre, comme le prévoit le droit international.

Deuxièmement, nous exhortons les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire et, bien entendu, les dispositions relatives au traitement des prisonniers de guerre.

Troisièmement, nous demandons que les personnes qui violent le droit international et adoptent une conduite prohibée dans les conflits armés soient tenues de répondre de leurs actes. À cet égard, nous demandons l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur cette affaire et les circonstances qui l'entourent.

Je voudrais conclure mon intervention en insistant sur l'importance de poursuivre le dialogue et de mettre fin au conflit. On ne peut qu'imaginer que le Conseil se réunisse de nouveau pour examiner la situation en Ukraine en raison d'un nouvel événement triste, tragique et regrettable si le conflit n'est pas réglé par des moyens pacifiques.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé. Il est extrêmement difficile d'avoir une discussion éclairée, en particulier sur la paix et la sécurité, lorsque l'on ne dispose que d'informations non vérifiées. Nous sommes également conscients des difficultés liées à l'organisation de telles séances.

Nous n'avons pour l'instant connaissance que d'un seul fait : un avion de transport militaire s'est écrasé au cours d'un conflit armé. Nous ne savons pas ce qu'il transportait ni s'il a été abattu, et ma délégation voudrait recevoir des informations vérifiées de source indépendante sur cet événement. Nous disposons d'un autre côté de nombreuses informations vérifiées de manière indépendante sur les violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, commises en Ukraine par la Fédération de Russie. Il s'agit notamment d'attaques aveugles contre des civils et des infrastructures critiques, ainsi que de violations flagrantes des droits humains.

Nous espérons sincèrement que cet épisode de la guerre contre l'Ukraine ne fera pas obstacle à de futurs échanges de prisonniers de guerre entre les deux pays. Même en l'absence d'informations impartiales et vérifiées, il faut malheureusement se rendre à l'évidence que de nouveaux noms viendront s'ajouter à la longue liste des victimes qui s'allonge depuis février 2022. La Slovénie déplore toute perte en vie humaine, qu'elle soit civile ou militaire, pendant un conflit armé. Je voudrais adresser nos plus sincères condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers dans cet événement, qui constitue une autre conséquence tragique de la guerre d'agression inutile menée contre l'Ukraine.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. J'adresse également mes remerciements à la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour son exposé.

Nous avons pris connaissance des informations selon lesquelles un avion militaire russe s'est écrasé sur le territoire russe. La partie ukrainienne a déclaré, de manière tout à fait compréhensible, qu'il lui faudrait du temps pour analyser l'accident. Il incombe au Conseil de sécurité de traiter les questions qui touchent à la paix et à la sécurité internationales. Pour remplir cette fonction, le Conseil doit disposer des faits. Nous ne devons pas nous livrer à des spéculations en l'absence d'informations objectives.

Nous ne devons pas perdre de vue la raison pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui. La Russie a demandé qu'une séance d'information urgente soit programmée aujourd'hui, affirmant que son avion militaire abattu dans le cadre de la guerre d'agression contre l'Ukraine, dont elle est à l'origine, devait faire partie des questions dont le Conseil de sécurité discute. Agit-elle de la sorte, sachant que tant d'Ukrainiens innocents ont été tués sur le sol ukrainien lors des attaques aveugles qu'elle a perpétrées ? Il est évident que si la Russie n'avait pas violé la Charte des Nations Unies en lançant son agression contre l'Ukraine, une telle situation n'aurait pas eu lieu.

Le Japon demande donc une nouvelle fois à la Russie de mettre fin à son agression et de se retirer immédiatement et sans condition de l'ensemble du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine. Le Japon restera aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Qu'il me soit permis avant toute chose, Monsieur le Président, d'exprimer notre plein soutien à la manière dont vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Je trouve ironique que, tandis que le représentant russe fait la leçon à la France sur les règles en vigueur à l'ONU, comme il l'a souvent fait au Royaume-Uni au sujet de l'organisation de nos séances, son pays continue de commettre la violation sans doute la plus grave et la plus flagrante de la Charte des Nations Unies dans l'histoire de l'Organisation.

Le Royaume-Uni déplore toutes les pertes en vies humaines, où qu'elles se produisent. Nous approuvons pleinement la réaction calme et mesurée de l'Ukraine face à cet accident aérien et convenons qu'il est urgent d'établir les faits, comme l'a dit le Président Zelensky. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions,

une chose est claire : en décidant d'envahir illégalement l'Ukraine, le Président Poutine a démontré son mépris total pour la valeur de la vie humaine, y compris celle de ses propres citoyens. Si la Russie n'avait pas procédé à une invasion illégale et à grande échelle en février 2022, nous ne serions pas dans cette situation et des événements comme celui-ci n'auraient pas lieu. Une Ukraine souveraine et indépendante ne représentait pas, et ne représente pas, une menace pour la Russie. Les Ukrainiennes et les Ukrainiens souhaitent vivre dans la paix et la sécurité, sans ingérence de leur plus grand voisin, et ils le méritent.

Des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie dans cette guerre. Plus de 300 000 soldats russes sont morts ou ont été blessés, et des dizaines de milliers de civils ukrainiens ont été tués. Cela fera bientôt deux ans que dure ce conflit inutile. La Russie peut choisir de mettre fin à l'effusion de sang. Elle peut retirer l'ensemble de son personnel militaire des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. En outre, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, elle peut défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Il y a deux semaines, dans cette salle, l'Algérie a exprimé son inquiétude face à l'escalade des tensions et à la poursuite des pertes de vies humaines (voir S/PV.9526). Ces évolutions malheureuses ne font qu'éloigner toute perspective de règlement pacifique de cette crise. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici après qu'un avion de transport militaire russe a été abattu, entraînant la mort des 74 personnes à son bord. Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères condoléances aux familles de toutes les victimes. Si cet événement ne s'était pas produit, les soldats qui ont perdu la vie aujourd'hui auraient été libérés et l'équipage de l'avion serait rentré chez lui. Le Conseil de sécurité aurait probablement accueilli l'échange de prisonniers entre la Russie et l'Ukraine comme un geste positif. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Nous sommes au contraire réunis aujourd'hui dans l'urgence et dans un climat de plus vive inquiétude, une inquiétude accrue face à la logique d'affrontement qui prévaut dans cette crise, à la polarisation croissante et à l'absence de perspectives de dialogue et de négociations inclusives et constructives. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à faire preuve de retenue et à donner la priorité au dialogue politique dans l'intérêt d'une paix juste et durable. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies doivent être respectés à cet égard, en tenant

compte des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité. La communauté internationale est également appelée à promouvoir et à intensifier les efforts diplomatiques pour parvenir à la paix. Nous sommes disposés à contribuer à tout effort visant à promouvoir un dialogue inclusif et constructif dès que les parties seront prêtes à s'engager dans de véritables négociations.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M^{me} DiCarlo pour son exposé.

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une agression à grande échelle contre l'Ukraine, alors que depuis huit ans déjà, elle occupait la Crimée et alimentait la guerre dans le Donbas. Les conséquences négatives découlant de cette agression, dont la Russie porte seule l'entière responsabilité, ne cessent de se multiplier. Chaque jour amène l'annonce d'un nouveau drame accompagné de son cortège de victimes.

Nous avons appris hier qu'un avion militaire russe s'était écrasé dans la région de Belgorod limitrophe de l'Ukraine, et c'est la raison pour laquelle le Conseil se réunit aujourd'hui en urgence. Il n'y a, ou il n'y aurait, pas de survivant. Nous savons également, sans pouvoir dire avec certitude s'il y a un lien entre ces deux événements, qu'un échange de prisonniers de guerre devait avoir lieu ce même jour. La Russie affirme que l'avion transportait les prisonniers ukrainiens. Il est important de faire toute la lumière sur ces événements.

En tout état de cause, il est difficilement soutenable d'entendre la Russie se désoler du sort des prisonniers de guerre ukrainiens. Au lieu de convoquer des séances pour chercher à inverser l'ordre des responsabilités, elle devrait agir : cesser son agression, arrêter ses frappes contre les infrastructures civiles et retirer ses troupes du territoire ukrainien, comme le lui ont demandé la Cour internationale de Justice dès le 16 mars 2022 et l'Assemblée générale à plusieurs reprises. La débauche de moyens que la Russie met au service de sa propagande est assez affligeante.

Il est intéressant de noter que le représentant de la Russie cite le cas du vol MH17 de la Malaysia Airlines de 2014, tragédie au cours de laquelle des dizaines de ressortissants australiens, néerlandais et issus d'autres pays ont péri. Je tiens à rappeler à l'attention du Conseil de sécurité que, le 17 novembre 2022, le tribunal de La Haye, après une procédure d'un professionnalisme exemplaire, a condamné deux ressortissants russes et un ressortissant ukrainien prorusse issu du Donbas. Que la Russie concentre ses efforts sur la seule urgence : arrêter sa guerre d'agression.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Hayovyshyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je note la présence du représentant du régime de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Depuis près de 10 ans que la Russie a déclenché son agression en occupant l'Ukraine et la Crimée, et depuis près de deux ans que ce pays a lancé une guerre à grande échelle contre l'Ukraine, nous avons vu à maintes reprises que la Russie était disposée à commettre n'importe quel crime ou n'importe quelle provocation pour justifier ses violations et détourner notre attention du problème fondamental, à savoir que la seule cause à l'origine de toutes les atrocités, morts et destructions est la guerre d'agression de la Russie et son intention de détruire l'Ukraine en tant qu'État. La Russie a déclenché cette guerre injuste, non provoquée et génocidaire, et elle porte l'entière responsabilité de toutes les atrocités, morts et destructions qu'elle a causées.

Il est d'ores et déjà clair que la Russie n'est pas en mesure d'obtenir des résultats probants sur le champ de bataille. Ce mois-ci, la Fédération de Russie a continué de semer la terreur à coups de missiles sur les villes ukrainiennes. C'est sur Kharkiv et sa région, située près de la frontière russe, qu'elle procède au plus grand nombre d'attaques de missiles. Rien que la semaine dernière, la Russie a lancé 19 frappes balistiques dans la région de Belgorod, utilisant au moins 26 missiles S-300 et trois missiles Iskander. Ces attaques ont fait 16 morts, dont un enfant, et 78 blessés. Treize bâtiments ont été détruits, dont un hôpital, trois établissements d'enseignement et six bâtiments résidentiels.

La Fédération de Russie doit immédiatement cesser de bombarder les villes ukrainiennes. La Russie a délibérément fait de la région de Belgorod un tremplin depuis lequel elle sème la terreur au moyen de missiles contre Kharkiv, une ville de plus d'un million d'habitants. Un quart de la ville a déjà été détruit par les frappes russes.

Tout État respectueux du droit international prendra toutes les mesures possibles pour protéger sa population et ses infrastructures. Les forces armées ukrainiennes prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile des attaques de missiles russes et pour réduire la menace posée par les missiles provenant de la Russie, en particulier de la région de Belgorod. À cette fin, les forces ukrainiennes contrôlent non seulement l'espace aérien, mais surveillent également de près les sites de lancement de missiles et la logistique de leurs chaînes d'approvisionnement, y compris l'utilisation de transports militaires aériens.

L'intensité des bombardements russes sur la région de Kharkiv est directement liée à l'augmentation du nombre de vols d'avions de transport militaire, dont des Il-76, qui se dirigent ces derniers temps vers l'aéroport de Belgorod. Dans ce contexte, les forces armées ukrainiennes continueront de prendre des mesures pour détruire les vecteurs et contrôler l'espace aérien afin d'éliminer la menace terroriste, en particulier venant de Belgorod et ciblant Kharkiv. Je rappellerai aux membres du Conseil de sécurité que, selon le droit de la guerre, les avions de transport militaire des forces armées de la Fédération de Russie sont des cibles militaires légitimes.

Le 24 janvier, un échange de prisonniers de guerre entre l'Ukraine et la Russie était censé avoir lieu, mais cela n'a pas été le cas. La partie ukrainienne s'est acquittée de ses obligations. Les prisonniers de guerre russes ont été transférés en temps voulu à l'endroit convenu et attendaient l'échange en toute sécurité. La partie russe était censée garantir le même niveau de sécurité aux militaires ukrainiens faits prisonniers. Dans le même temps, la partie ukrainienne n'a pas été informée de la nécessité de sécuriser l'espace aérien dans la région de Belgorod au cours de la période spécifiée, comme cela a été fait à plusieurs reprises par le passé.

La situation qui nous occupe s'est effectivement déroulée dans plusieurs régions. L'Ukraine n'a pas été informée du nombre de véhicules, des itinéraires ni des moyens de transport des prisonniers. Ce seul fait peut constituer une action intentionnelle de la part de la Russie visant à mettre en danger la vie et la sécurité des prisonniers. L'atterrissage d'un aéronef de transport dans une zone de combat de 30 kilomètres représente un danger pour l'ensemble du processus d'échange. La Russie, qui est responsable de la sécurité du site où se trouvent les prisonniers de guerre, doit prendre toutes les mesures qui s'imposent, notamment donner des informations sur tous les détails liés au transfert dans la zone de guerre et à proximité, afin de respecter toutes les dispositions internationales pertinentes.

Depuis 2014, Moscou utilise des civils comme boucliers humains en Crimée et dans le Donbas. Cette pratique russe a été observée à maintes reprises sur le terrain, lorsque des soldats russes se sont couverts physiquement avec des prisonniers ukrainiens et ont ouvert le feu en se cachant derrière leur dos. Il s'agit d'une tactique courante de la Russie, qui viole les normes du droit international humanitaire. La propagande russe a fait preuve d'une rapidité suspecte en traduisant immédiatement des déclarations concernant la destruction en vol de l'aéronef russe Il-76 qui aurait transporté des prisonniers de guerre

ukrainiens. Tous les détails du crash de l'avion font l'objet d'une enquête de la part des autorités ukrainiennes. Dans le même temps, si l'information selon laquelle il y avait des prisonniers de guerre ukrainiens à bord est confirmée, nous aurons une nouvelle confirmation de la commission d'une violation flagrante du droit international humanitaire par la Russie, et une confirmation du premier cas d'utilisation par la Russie de boucliers humains dans les airs pour dissimuler le transport de missiles destinés à être utilisés contre des villes ukrainiennes paisibles.

Selon l'article 46 de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre,

« La Puissance détentrice prendra toutes les précautions utiles, notamment en cas de voyage par mer ou par la voie des airs, pour assurer leur sécurité pendant le transfert ».

Les services de sécurité ukrainiens ont engagé une procédure pénale au motif que les dirigeants politico-militaires de la Fédération de Russie ont également violé l'article 130 de la Convention en n'assurant pas la sécurité des prisonniers de guerre pendant leur transport et en utilisant pour le transport un objet qui est une cible légitime en raison de son utilisation militaire.

Compte tenu de tous les faits présentés, l'Ukraine souligne que, conformément au droit international, la Russie porte l'entière responsabilité des vies des prisonniers de guerre ukrainiens qui ont été perdues. Nous insistons pour qu'une enquête internationale soit menée afin de faire la lumière sur toutes les circonstances de cet accident.

La Russie est directement responsable de l'agression contre l'Ukraine. L'État russe est la plus grande source organisée de terrorisme au monde. La Russie et ses dirigeants doivent être tenus rigoureusement responsables de toute manifestation de ce terrorisme. Il n'y aurait pas eu une seule perte parmi les Ukrainiens si Poutine n'avait pas donné l'ordre de déclencher la guerre. Il est évident que les Russes jouent avec la vie des prisonniers ukrainiens, les sentiments de leurs proches et les émotions de la société ukrainienne. Il faut établir clairement tous les faits dans toute la mesure possible, étant donné que nous n'avons aucune prise sur la situation concernant l'aéronef, qui s'est écrasé sur le territoire russe.

« Faits » est désormais le mot clef. Les autorités ukrainiennes enquêtent sur toutes les circonstances et sur le sort de tous les prisonniers. Le fait que le Kremlin, comme le montre la déclaration du porte-parole de Poutine, a effectivement rejeté l'idée d'une enquête internationale transparente et impartiale, en dit long. M. Peskov insiste sur

le fait que seule une enquête partielle menée pour confirmer la version russe d'un prétendu crime ukrainien sera autorisée. L'objectif du Kremlin est clair : faire en sorte que le récit sur la situation continue de cadrer avec sa version.

Les services de renseignement militaire ukrainiens n'excluent pas la possibilité que plusieurs hauts responsables militaires et politiques auraient dû se trouver à bord, mais que le Service fédéral de sécurité (FSB) russe leur a demandé d'utiliser d'autres moyens de transport. Après l'accident, le SFB et l'armée russe n'ont pas autorisé les secouristes à inspecter le lieu de la catastrophe, comme le veut le protocole. Selon nos services de renseignement militaire, seuls cinq corps ont été envoyés à la morgue locale de Belgorod, et aucun reste humain n'est visible sur les vidéos du lieu de l'accident.

Nous répétons qu'il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin au fléau de la guerre, à savoir mettre fin à la guerre elle-même. La Fédération de Russie doit prendre la seule décision qui soit juste, comme le prévoit la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale, adoptée le 23 février 2023 et intitulée « Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine ». La Russie doit cesser son agression, retirer ses forces du territoire ukrainien et se préparer à ce qui suit généralement la fin d'une guerre, à savoir l'application du principe de responsabilité et les réparations.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'avais pas l'intention de faire de commentaires sur la déclaration de l'Ukraine, totalement paranoïaque et délirante, comme d'habitude. Qu'il me soit simplement permis de dire que ma collègue semble avoir été endoctrinée pour continuer à mentir et à couvrir le régime de Kiev. Les listes ont été publiées et portées à la connaissance de la partie ukrainienne, conformément aux procédures convenues et à ce qui a déjà été fait de nombreuses fois le passé. Cela n'a aucun sens de le nier. Soit dit en passant, cela n'a pas été le cas pour les listes des victimes de la provocation de Boutcha, que nous avons toutes les peines du monde à obtenir et dont nous continuons à parler.

Mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Je voulais réagir à ce que vous avez dit dans votre déclaration, Monsieur le Président, au sujet de la destruction du vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines, en 2014. Conformément à la tradition occidentale hypocrite, vous avez rejeté la responsabilité de cette tragédie sur la Russie. Je voudrais vous rappeler brièvement les faits irréfutables que vous tentez généralement de passer sous silence.

Après l'accident, c'est la Russie qui a systématiquement insisté pour qu'une enquête internationale impartiale et transparente soit menée. Nous avons été à l'origine de l'adoption de la résolution 2166 (2014). Nous avons fourni aux Pays-Bas une aide maximale, en répondant toujours pleinement et rapidement aux demandes d'assistance juridique. Contrairement à l'Ukraine et aux États-Unis, nous avons transmis des informations essentielles à l'identification des auteurs. Nos données n'ont jamais été incluses dans le dossier.

Dans le même temps, de nombreuses questions ont été soulevées sur la partialité des activités de l'équipe commune d'enquête. Nous n'avons donc pas été surpris par la décision totalement tendancieuse rendue par le tribunal de district de La Haye dans la procédure pénale. Il est tout à fait clair que les conclusions de l'équipe commune d'enquête et l'issue du procès visaient uniquement à adapter les preuves à une seule version, favorable à l'Occident, celle de l'implication de la Russie dans cette tragédie impensable. En faisant clairement le jeu

du régime de Kiev, ses complices se sont définitivement discrédités. Ils ont fermé les yeux sur les incohérences flagrantes et les mensonges purs et simples de Kiev dans ce processus. Plus précisément, le fait essentiel de l'affaire défie toute logique. Je veux parler du fait que les autorités ukrainiennes n'ont pas fermé l'espace aérien de la zone de conflit, en violation des normes du droit international.

Tout cela illustre le parti pris politique évident des principaux participants à la procédure.

Cette année marquera le dixième anniversaire de la catastrophe, mais rien n'a changé. L'Occident continue, pour des considérations politiques actuelles, de justifier tout crime commis par ses marionnettes à Kiev en essayant d'accuser la Russie, même lorsque les faits disent le contraire. Je tiens à souligner que ce spectacle politique n'a rien à voir avec le fait de demander des comptes aux responsables de l'accident du vol MH17, qui se trouvaient et se trouvent toujours à Kiev.

La séance est levée à 17 h 50.